



Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 071-217104637-20230525-202329-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2023 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 25 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Etaient absents excusés :

LABOURET Christian, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc
BRECIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland
GROUILLER Sébastien, ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric
JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire
LAROCHE Lucas, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice :
13

Nombre de membres
présents : 8

Date de convocation :
16/05/2023

OBJET : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2023

Le Maire présente au conseil municipal la demande du Conseil Département de Saône-et-Loire concernant le FSL 2023.

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1^{er} loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

La participation volontaire des Communes et Intercommunalités qui le souhaitent est de 0.35€ par habitants.

La Communauté de Communes ne participe pas à ce fonds.

Pour la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, participer à ce Fonds représente 203.35€.

(Source INSEE Populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 = 581 habitants)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce fonds de Solidarité Logement 2023.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 25/05/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT